



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 14/12/2022

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Ouverture des crédits d'investissement jusqu'à l'adoption du BP 2023****Décision n° 22 12 07**

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

***Étaient présents :*** Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

***Absents représentés :*** Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Gérard Saramito par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Christiane Blanc-Ricort par Monsieur Michel Calmet.

*Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance*

Monsieur Francis TUJAGUE, 1<sup>er</sup> Vice-président délégué aux finances, rappelle que l'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont donc les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1, c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1<sup>er</sup> Vice-président chargé des finances, propose à l'assemblée délibérante d'autoriser l'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2023 sur la base des enveloppes financières suivantes :

Chapitre	BP 2022	DM 2022	Total 2022	Mandatement maximum 2023 jusqu'au vote du BP
20	203 563,25 €	0,00 €	203 563,25 €	50 890,81 €
204	1 167 141,59 €	+ 219 143,00 €	1 386 284,59 €	346 571,14 €
21	965 222,79 €	+ 140 951,20 €	1 106 173,99 €	276 543,49 €
23	687 328,08 €	- 120 000,00 €	567 328,08 €	141 832,02 €
10	0,00 €	+ 1 000,00 €	1 000,00 €	250,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 023 255,71 €</b>	<b>+ 241 094,20 €</b>	<b>3 264 349,91 €</b>	<b>816 087,48 €</b>

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son 1<sup>er</sup> Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **Décide** de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des mandats d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, soit 816 087,48 € jusqu'à l'adoption du budget 2023 répartis comme suit :

- Chapitre 20 : 50 890,81 €
- Chapitre 204 : 346 571,14 €
- Chapitre 21 : 276 543,49 €
- Chapitre 23 : 141 832,02 €
- Chapitre 10 : 250,00 €

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
M.BRUN



**LE PRÉSIDENT**  
C. PIAZZA

